

Communication régionale UNSA-GEST Janvier 2026



Toute l'équipe **UNSA** vous souhaite une année pleine de joie, de rires et de petits bonheurs.

Que 2026 soit le moment de:

Prendre soin de vous et des autres, à votre rythme!

Bouger, expérimenter et découvrir de nouvelles habitudes qui font du bien!

Construire des projets ensemble qui enthousiasment et rapprochent!

Et si 2026 devenait aussi l'année de votre partenariat aux côtés de l'équipe UNSA?



unsa.efs.gest@gmail.com

Visite du Site de CHAUMONT 09.12.2025

Nos visites de sites nous permettent d'échanger avec vous, votre équipe UNSA se mobilise depuis sa création pour vous répondre, vous informer sur vos droits, vous donner des informations précises relatives à vos besoins et vous soutenir dans vos démarches.

Notre 2^{ème} visite à Chaumont s'est déroulée le 09 décembre 2025, nous remercions l'ensemble du personnel pour nos échanges.



Votre équipe UNSA vous présente votre nouvelle déléguée de site de
CHAUMONT ET TROYES.



À L'UNSA
ON S'OCCUPE DE VOI !



Valérie DOUBRE, je suis à votre écoute, n'hésitez pas à me contacter au 06.42.25.30.44

N'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre et pour toutes questions: vos délégués de sites sont vos intermédiaires.

Nous nous réunissons tous les mois pour préparer les réunions du Comité Social et Economique, réunion mensuelle avec la Direction.

Faites nous part de vos questions et suggestions!



CR CSE du 08.01.2026 en PJ

 Unsa.efs.gest@gmail.com



Bélier (21mars-19avril)

2026 démarre sur les chapeaux de roues, votre énergie est communicative et donne le tempo. Vous avez envie d'agir vite et fort. Apprenez à canaliser votre élan pour éviter la dispersion. Le repos stratégique sera votre allié.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le remplacement inopiné s'entend quand la direction de l'EFS propose au personnel d'assurer un remplacement dans un délai inférieur à 7 jours calendaires

Est considéré comme étant un remplacement inopiné la journée de travail non inscrite au planning prévisionnel ainsi que la modification des horaires prévisionnels avec une variation à la prise de poste ou à la fin de poste de 4 heures ou plus par rapport aux horaires planifiés, pour des remplacements de collègues absents inopinément.



Taureau (20avril-20mai)

LE SAVIEZ-VOUS?



2026 s'ouvre sous le signe de la stabilité et de la persévérance. Vous construisez sur du solide et inspirez confiance.

Les négociations sur un futur accord d'intéressement viennent de reprendre. C'était un engagement pris lors de la signature du protocole de fin de conflit (grève de juin juillet 2025).

Le précédent accord d'intéressement (2021-2023) n'avait permis de distribuer une prime qu'1 année sur 3 : conséquence de la situation économique de l'EFS.

Pour le prochain accord d'intéressement, les négociations s'orientent vers un intéressement lié à la performance des activités, sans que les critères économiques fixés précédemment empêchent le déclenchement de la prime.

Nous vous tiendrons informés de la suite des négos et des critères envisagés.

2026 vous stimule intellectuellement. Les échanges, les idées et la communication sont au cœur de l'année.

Veillez à ne pas vous éparpiller. Clarifier vos priorités rendra vos messages plus percutants.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le départ et la mise à la retraite ouvrent droit au versement d'une indemnité dont le montant est égal à :

- 1 mois du salaire de référence jusqu'à 5 ans d'ancienneté
- 2 mois du salaire de référence jusqu'à 10 ans d'ancienneté
- 3 mois du salaire de référence jusqu'à 15 ans d'ancienneté
- 4 mois du salaire de référence jusqu'à 20 ans d'ancienneté
- 5 mois du salaire de référence au-delà de 20 d'ancienneté

Gémeaux (21mai-20juin)



Cancer (21juin-22juillet)



LE SAVIEZ-VOUS?

2026 met en avant le lien humain et le collectif. Vous êtes attentif-ve aux besoins des autres.

Pensez aussi à vous protéger émotionnellement pour ne pas vous épuiser.

Le personnel ne peut pas travailler plus de 3 semaines à 40 heures et plus sur la période de 8 semaines. Il est interdit de planifier du personnel plus de 2 semaines consécutives à 40 heures et plus dans la période des 8 semaines.

Lion (23juillet-22août)

2026 vous place sous les projecteurs. Votre présence et votre assurance inspirent. Attention à laisser de la place aux autres. Le collectif amplifie votre rayonnement.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le temps de repos quotidien est fixé à 12H00.

Ce temps peut être diminué jusqu'à 11H00 de repos consécutif et ininterrompu.

Par dérogation et à titre exceptionnel, le repos quotidien peut être réduit à une durée minimale de 9H00 consécutives en cas d'intervention au cours de l'astreinte.



Vierge (23août-22septembre)



LE SAVIEZ-VOUS?

2026 favorise l'organisation et la rigueur. Vous structurez et sécurisez les projets. N'oubliez pas de lâcher prise parfois. La perfection n'est pas toujours nécessaire.

La coupure repas est planifiée par l'employeur à l'intérieur des bornes suivantes : début à 11H30 et fin à 14H30. Elle est exclue du temps de travail effectif.

Pendant la coupure repas, le personnel n'est pas à la disposition de l'employeur, ne se conforme pas à ses directives et peut vaquer librement à des occupations personnelles. La durée de la coupure repas est au minimum de 30 minutes et au maximum de 1 heure.

Balance (23septembre-22octobre)



2026 est une année d'équilibre pour votre santé. Vous facilitez les échanges et apaisez les tensions. Veuillez toutefois à affirmer clairement vos positions.

LE SAVIEZ-VOUS?

Une journée d'absence rémunérée sera autorisée pour les salariés âgés de 40 ans et plus, afin de réaliser le bilan de santé proposé et pris en charge tous les cinq ans par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

En complément de cette journée, une demi-journée d'absence rémunérée par année civile est autorisée pour toute consultation ou acte de prévention médicale pour les salariés âgés de 50 ans et plus.

Scorpion (23octobre-21novembre)

2026 vous pousse à aller au fond des choses. Vous osez dire ce qui dérange. Attention à ne pas tout porter seul-e. Partager allège la charge.

LE SAVIEZ-VOUS?

Congés pour enfant malade

- Une autorisation d'absence est accordée sur justificatif médical au salarié dont tout enfant ou celui de son conjoint, âgé de moins de 14 ans, tombe malade dès lors que le conjoint salarié n'en bénéficie pas simultanément. Cette autorisation d'absence est limitée à quatre jours par enfant concerné et par année civile. Pour les enfants reconnus handicapés, la limite d'âge est portée de quatorze à vingt ans.



Sagittaire (22novembre-21décembre)



2026 renforce votre sens des responsabilités et de votre engagement. Assurez-vous que chaque intervention soit reconnue.

LE SAVIEZ-VOUS?

Majoration pour travail un samedi (*)	15 % du taux horaire
---------------------------------------	----------------------

La planification du temps de travail en-dessous de 4 heures est interdite.

Capricorne (22décembre-19janvier)

2026 élargit vos horizons. Vous portez une vision et donnez de l'élan. Pensez à relier vos idées à des actions concrètes.

LE SAVIEZ-VOUS?

Lorsque le travail en soirée est nécessaire, l'EFS peut l'organiser au-delà de 21 heures. Dans ce cas, le temps réalisé entre 21 heures et 24 heures donne droit à un repos compensateur, équivalent à :

- 10 % du temps réalisé au-delà de 21H00 jusqu'à 22H30,
- 20 % du temps réalisé au-delà de 22H30 jusqu'à 24H00.



Verseau (20janvier-18février)



2026 stimule votre créativité et votre esprit d'innovation. Vous osez des chemins nouveaux. Veillez à rester connecté-e aux réalités du terrain et à votre terrain personnel.

LE SAVIEZ-VOUS?

En raison du projet « ambition plasma », de nombreuses maisons du don font l'objet d'élargissements d'horaires. Pour rappel, une journée en MDD ne peut pas dépasser 9H de temps de travail effectif.

Poissons (19février-20mars)

2026 voit évoluer les organisations et les plannings, parfois au détriment du confort. Restez attentif-ve à l'impact réel des heures complémentaires sur votre quotidien.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les heures complémentaires sont appréciées à l'issue de la période de référence de 8 semaines.

Les heures complémentaires effectuées :

- dans la limite du dixième de la durée contractuelle, donnent lieu à un paiement majoré de 10% ;
- au-delà du dixième de la durée contractuelle et dans la limite du tiers de la durée contractuelle, donnent lieu à un paiement majoré de 25 %.



Un syndicat, ça sert à quoi ?



Combien ça coûte ?

27,20€/an

Après déduction fiscale

L'adhésion coûte 80 €/an

Moins de 30€ par an

Si vous êtes imposable, 66% seront déductibles de vos impôts sur le revenu.

Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 66%.



Bulletin d'adhésion en PJ

Vos représentants au CSE

Muriel RABIER
06.51.92.29.75 Colmar

Nadine KOLB
06.95.79.07.81 Strasbourg

Laurent BAUR
07.49.86.15.53
Colmar

Vos délégués de sites:

Nancy: Magali DRUAUX
06.12.90.38.01

Strasbourg: Ségolène FERMIN
06.51.33.75.90

Charleville-Mézières: Karen
PIERARD 06.19.42.29.91

Colmar/Mulhouse: Stéphane
KREBS 07.69.07.60.40

Metz: Emilie VILLEMIN
06.70.53.91.99

Chaumont/Troyes: Valérie
DOUBRE 06.42.25.30.44

MONTE
LE SYNDICAT QUI

unsa.efs.gest@gmail.com

